



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE

FNATH Association des accidentés de la vie
Groupement de la Haute-Vienne
6 Avenue du Président Sadi Carnot
87350 PANAZOL
Tél. : 05 55 34 48 97

Bulletin d'adhésion

2023

Cotisation retenue

- Carte Adhérent : **61.00 euros**
 Carte Bienfaiteur* : **106.00 euros (hors réduction d'impôt de 41.78 euros)**
 Carte Plus* : **260.00 euros (ne peut être vendue seule)**

Moyen de paiement choisi

- Chèque
 Espèces
 Prélèvement
 Virement
 C. Bancaire

Mr – Mme – Melle (rayer la mention inutile) Nom Prénom.....
Nom de jeune fille.....
Suite du nom.....
Complément de rue.....
Rue.....
Lieu dit.....
Code Postal – Ville.....
Téléphone/...../...../..... liste rouge Portable...../...../...../.....
Télécopie...../...../...../..... Adresse de messagerie.....@.....

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

(A compléter par la FNATH en tenant compte des codes fichier)

Situation familiale : Nbre d'enfants : ..

Date de naissance : .. /.. /....

Profession :

Nature d'adhésion :

Organisme social :

J'autorise la FNATH, association des accidentés de la vie à utiliser mon adresse e-mail afin de me communiquer des informations sur les différents rendez-vous de l'association (Assemblée Générale, grandes manifestations, ...)

J'autorise la FNATH, association des accidentés de la vie à utiliser mon adresse e-mail afin de me communiquer des informations sur offres et avantages liés à mon adhésion (Fnathservices, Tombola, appels à dons, ...)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association ainsi qu'au secrétariat de la Fédération. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de notre Délégué à la Protection des Données par mail : dpo@fnath.com ou par téléphone au 04 77 49 42 42

(*) Important : Retournez le bulletin ci-dessous à l'adresse figurant sur le formulaire, accompagné de votre chèque ou choisissez le prélèvement automatique. Votre carte d'adhérent vous sera adressée et vous recevrez, tous les trois mois, le journal de la FNATH « À Part Entière ».

La cotisation + s'ajoute à votre cotisation pour toute intervention du service conseil et défense. Elle n'est pas due pour les adhérents ayant 10 ans ou plus d'ancienneté. En cas de recours à une prestation extérieure (avocat, expert, médecin ...), les honoraires correspondants resteront à votre charge.

Si vous optez pour une cotisation Adhérent Bienfaiteur, vous obtiendrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier sous conditions légales d'une réduction d'impôts de 66% soit 64.22 euros.

Oui, je souhaite adhérer à la FNATH pour l'année 2023.

Carte Cotisation Adhérent : **61.00 €**

(Comprend l'abonnement à A Part Entière de 8.70 €)

Carte Cotisation Bienfaiteur* : **106.00 €**

(Comprend l'abonnement à A Part Entière de 8.70 €)

* hors réduction d'impôt de 41.78 €

Cotisation Plus* : **260.00 €** (ne peut être vendue seule)

Je règle ma cotisation en espèces.

Je règle ma cotisation par chèque.

Je règle ma cotisation par prélèvement automatique.

Je régularise ma cotisation par prélèvement automatique en retournant à l'adresse ci-dessous ce bulletin en joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et nous vous retournerons un mandat de prélèvement SEPA à compléter et signer.

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

Tél. :

Port :

Courriel :@.....

FNATH Association des accidentés de la vie
Groupement départemental de la Haute-Vienne
6 Avenue du Président Sadi Carnot 87350 PANAZOL
Tél. 05 55 34 48 97

E-mail : fnath.87@orange.fr

www.fnath87.org

Membre d'une fédération reconnue d'utilité publique- décret du 2 août 2005